Quand M. Caillaux affirme la nécessité de défendre l'école laïque la droite murmure.
M. DELAHAYE. — Il y a longtemps qu'on n'en avait parlé.
M. SAVARY DE BEAUREGARD. — Vous allez encore manger du curé.
Quelques membres de l'extrême-gauche protestent avec véhémence quand M. Caillaux annonce des mesures de répression contre le sabotage.
DEJEANTE crie au président du Conseil : « C'est vous qui sabotez la République ».
Un incident assez violent s'est produit quand M. Caillaux a lu le passage de la déclaration relatif aux compagnies de chemins de fer. Quand M. Caillaux prononce ces mots : « Nous leur demanderons de procéder à une révision des dossiers des agents révoqués », M. Pelletan se dresse à son banc et dit : « Il y a un an que vous le demandez ».
Tout le monde regarde M. Pelletan. M. Caillaux arrête sa lecture. Les interruptions s'entrecroisent. Enfin le président du Conseil continue, interrompu par l'extrême-gauche.
Quand M. Caillaux parle de fortifier et d'étendre le droit de contrôle de l'Etat, M. Bedouce crie : « Et le rachat ! »
M. BRIZON ajoute : « C'est la haute finance qui parle ».
M. CAILLAUX descend de la tribune applaudi par une partie de la gauche. M. PELLETAN et ses amis restent froids. Les socialistes traduisent leur mécontentement par des murmures. COLLY s'écrie : « La comédie continue ».

Les interpellations

Quatorze interpellations ont été déposées. Le président en donne lecture.
M. LE PRESIDENT. — J'ai reçu des demandes d'interpellations de M. F. Buisson sur la réforme électorale ; de M. Delahaye sur l'introduction des valeurs étrangères sur le marché français ; de M. Driant sur le haut commandement ; de M. Bedouce, sur la réintégration des cheminots ; de M. Veillat sur la politique générale ; de M. de la Trémoille sur les délimitations ; de M. Bouisson sur le droit de nomination des fonctionnaires ; de M. l'Elissagaray sur les délimitations ; de M. Brizon, sur l'inutilité des sous-secrétaires d'Etat et l'incompatibilité entre la présidence du conseil et la présidence des grands établissements financiers ; de M. Chastenet sur la beauté de Paris ; de M. Molle, sur les délimitations ; de M. Thierry Cazes sur la politique fiscale du gouvernement ; de M. Pelletan sur la suite que le gouvernement compte donner aux projets du ministère précédent en faveur du personnel des chemins de fer. (Vif mouvement de curiosité).
M. CAILLAUX. — Le gouvernement demande la jonction de toutes les interpellations qui concernent la politique et la discussion immédiate.
M. CHASTENET. — J'accepte la disjonction de mon interpellation.

La Réforme électorale

Interpellation de M. Buisson

On aborde alors l'interpellation de M. Buisson sur la réforme électorale.
M. BUISSON. — Les proportionnalistes sont aussi majoritaires que quiconque. Il faut que la majorité ait la charge, l'honneur et la responsabilité du gouvernement. (Très bien ! très bien !)
Le projet de la commission accorde volontairement à la majorité des primes considérables ; il lui attribue environ cent cinquante sièges comme représentant les nombres fractionnaires.
Ceux qui se disent antiproportionnalistes croient devoir faire une opposition absolue à la représentation proportionnelle. Mais il n'y a d'autre représentation possible que [illegible] présente une proportion déterminée des électeurs. Les antiproportionnalistes prétendent-ils que, seule, la majorité doit être représentée ? Là est toute la question.
M. BRETON. — Nous n'avons jamais demandé cela.
M. BUISSON. — Eh bien ! puisque vous répudiez cette doctrine, alors vous abandonnez le seul argument sur lequel nous soyons en désaccord.
M. MALAVIALLE. — Le scrutin actuel a toujours laissé une part de sièges à la minorité.
M. Ch. BENOIST. — La vraie minorité, c'est vous.
M. BUISSON. — Il ne faut pas d'équivoques. Oui ou non, reconnaissez-vous le droit des minorités à être représentées.
M. MALAVIALLE. — Nous ne prétendons pas supprimer le droit des minorités.
M. BUISSON. — Alors, pourquoi soutenez-vous un scrutin qui équivaut à l'exclusion mécanique des minorités ?
Le groupe des antiproportionnalistes paraît disposé aujourd'hui à accepter un article proclamant le droit des minorités à être représentées. Dès ce moment, il n'y a plus de fossé infranchissable entre les deux partis en présence puisqu'il n'y a plus d'antagonisme de principes. D'un côté, comme de l'autre, il est entendu que le nombre des élus doit être en proportion du nombre des électeurs.
M. DE LANESSAN. — Dans chaque circonscription ?
M. Ferdinand BUISSON. — Bien entendu. Il n'y a personne aujourd'hui qui ne soit partisan du principe de justice électorale qui a fini par triompher. Les efforts des proportionnalistes n'ont donc pas été vains. (Très bien ! très bien !)
Quelle sera l'attitude du gouvernement ? Il est en présence de deux opinions. Il n'y a plus qu'une question de mots : on propose de substituer les mots représentation des minorités » à ceux de « représentation proportionnelle ».
On ne peut maintenir cette nouvelle formule ; ce serait revenir en arrière. Puisqu'on s'est rallié à la chose, qu'on se rallie au mot. (Applaudissements à l'extrême-gauche et au centre.)
La représentation proportionnelle est une idée française, une idée radicale-socialiste. Ceux qui prétendent que c'est une idée cléricale ne connaissent pas l'histoire.

LE PARTI RADICAL TOUT ENTIER DOIT ACCEPTER LA R. P.

Il est bon, pour l'honneur du parti radical, qu'un certain nombre de ses membres aient soutenu, dès la première heure, cette idée républicaine. (Très bien !)
Le parti radical tout entier doit accepter la formule adoptée dans tous les pays civilisés qui admettent la représentation proportionnelle. Il est trop tard pour proposer une variante à cette formule dont la Chambre est saisie et le pays aussi. (Applaudissements à l'extrême-gauche et au centre.)
Malheur à ceux qui se mettraient en travers ! (Applaudissements sur divers bancs.)
Transactions tant qu'on voudra, sur tous les points ; mais il en est un sur lequel on ne transige pas : la probité. (Applaudissements à l'extrême-gauche et au centre. — Interruptions à gauche.)
M. BUISSON conclut en disant :
Je demande au gouvernement de tenir ferme pour le texte actuel de la commission.
L'union des républicains n'en sera pas compromise ; ce sera une nouvelle preuve que la République est toujours à la tête des réformes. (Les proportionnalistes applaudissent longuement.)

LE HAUT COMMANDEMENT

M. DELAHAYE annonce qu'il ajourne son interpellation pour obtenir un ordre du jour spécial, puis M. Driand a la parole pour développer son interpellation sur le haut commandement.
M. Messimy, qui avait quitté la salle, rentre à ce moment.
M. DRIANT. — Il ne faut pas laisser passer l'heure. C'est maintenant qu'il faut organiser le rouage essentiel qu'est le généralissime. (Applaudissements au centre et à droite.)
C'est maintenant au tour de M. Bedouce de demander des explications sur

La réintégration des cheminots

Interpellation du citoyen Bedouce

BEDOUCE. — Le parlement a donné au gouvernement mandat d'exiger la réintégration des cheminots. Il a entendu réparer dans la mesure du possible les fautes qui avaient été commises envers eux.
M. Augagneur a dit lui-même que la grève avait été autant l'œuvre des compagnies que de M. Briand. (On remarque la présence de Briand, qui siège à gauche.)
La grève a été rendue, pour ainsi dire, fatale aux employés de chemins de fer, parce qu'on n'a pas fait auprès des compagnies les démarches nécessaires.
A la demande d'entrevue, jamais les compagnies n'ont répondu. Le gouvernement de l'époque a *livré les cheminots aux compagnies* et décrété la mobilisation pour fortifier leur résistance.
M. Caillaux nous a parlé, dans sa déclaration, d'examens de dossiers individuels. Mais c'est *déjà le langage* que tenait M. Briand et qui n'a été suivi d'aucun résultat positif. Aussi a-t-il provoqué chez nous une véritable émotion.
A ce moment M. Pelletan vient au banc des ministres et serre la main à M. Caillaux. La Chambre souligne cette cordialité d'exclamations diverses. Et le citoyen Bedouce y ajoute une pointe.
BEDOUCE. — Je partage la joie de la Chambre. [illegible] réconciliation ici, mais je voudrais bien en voir les effets s'étendre en dehors à ceux qui ont été les victimes des luttes passées. (Applaudissements à l'extrême gauche.)
Dès le 14 avril, M. Monis a dit que 315 cheminots ayant 15 ans de services perdaient leurs droits à la retraite et qu'il demanderait au besoin des armes pour obtenir des compagnies les satisfactions nécessaires pour la réintégration des cheminots.
La Chambre a donné mandat au gouvernement, à cette date, d'obtenir la réintégration des cheminots par 461 voix contre 5.
M. AYNARD. — J'étais un des cinq.
BEDOUCE. — Je respecte votre fermeté, mais j'espère que les 461 se retrouveront.
M. AYNARD. — Ne vous y fiez pas. (Rires.)

M. AUGAGNEUR ET LE DROIT DE GREVE

BEDOUCE. — M. Augagneur lui-même a reconnu le droit de grève aux cheminots.
M. AUGAGNEUR. — J'ai dit que les cheminots avaient le droit de grève, mais j'ai regretté qu'un droit moral ne vienne pas leur en interdire l'usage. (Applaudissements à gauche ; exclamations à l'extrême-gauche.)
BEDOUCE. — A toutes les époques, le concours financier de l'Etat est intervenu en faveur des compagnies. Le crédit des compagnies est fait du crédit de l'Etat. A l'heure actuelle, l'Etat n'a pas, vis-à-vis des compagnies, un contrôle en rapport avec les sacrifices qu'il a consentis à leur profit pour l'établissement des chemins de fer.
En réalité, les compagnies sont gérantes d'un domaine national.
M SPRONCK. — Sous leur responsabilité.
BEDOUCE. — Les compagnies sont une industrie nationale.
Elles ne peuvent pas persévérer dans une attitude intransigeante qui les pousse à s'ériger en puissances au-dessus de la nation. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. CAILLAUX ET LES PROMESSES DE M. MONIS

Il est étonnant que le gouvernement n'ait pas fait siennes les promesses du gouvernement précédent. (Applaudissements à l'extrême gauche.)
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Il n'y a pas eu de projet élaboré par le gouvernement précédent.
BEDOUCE. — Le conseil de discipline n'a pas été approuvé par le gouvernement en entier, soit, mais en rouvrant les négociations, le gouvernement n'est pas d'accord avec le mandat donné par la Chambre le 14 avril. (Applaudissements à l'extrême gauche.)
Ce n'est pas par voie de marchandage que la Chambre a entendu qu'on procédât, c'est pour la réparation d'une grande *illégalité* et d'une injustice que la Chambre a donné au gouvernement le mandat impératif d'obtenir la réintégration.
Ceux qui n'ont pas la justice par le droit sont quelquefois obligés de la reprendre par la force.
Il n'y a qu'un moyen de parer au danger ; c'est de réparer les fautes commises par tous, ainsi que la Chambre l'a reconnu elle-même. Il ne faut pas qu'une oligarchie financière puisse parler plus haut que les représentants du pays. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

La politique générale

La parole est à M. Veillat qui ramène le débat sur le terrain politique pure.
M. VEILLAT. — Il existe de l'avis de tous un malaise général dans le pays. La cause de ce malaise n'est pas dans le travail parlementaire ; ce n'est là qu'une cause superficielle. Le mal est dans la démagogie, dans cette opinion de plus en plus répandue qu'on n'obtient de résultats que par la violence. Il y a même des théoriciens de la violence. (Applaudissements à gauche).
Il est aussi dans l'augmentation croissante des impôts. Le pays de plus en plus surchargé ne voit pas le contre partie de ces dépenses. (Applaudissements au centre).
Il faut développer les ressources actuelles et en créer de nouvelles. On fait attendre depuis trop longtemps une solution sur la question de mines. (Applaudissements).
Le citoyen MAUGER. — Il faut que ce soit la nation qui les exploite.
M. VEILLAT. — Peu importe la solution qui sera adoptée mais il en faut une. Le régime douanier des colonies doit être réglé sans délai ; il faut exploiter notre empire colonial. En ce qui touche la défense de l'école laïque, il est urgent dans la région de l'Ouest de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la liberté des paysans.
Je demande au Gouvernement ce qu'il compte faire pour donner satisfaction sur ces points à l'opinion publique.

Les délimitations

MM. de la Trémoille et d'Elissagaray annoncent qu'ils retirent leur interpellation sur les délimitations, puisque le Gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi.

Les testaments ministériels

M. BOUYSSOU. — Je rappelle que sur ma proposition, la Chambre a voté un article additionnel à la loi de finances, relatif à la nomination ou à la promotion des membres des cabinets des ministres.
M. Caillaux, alors ministre des finances, a accepté cet article. Je m'étonne que M. Caillaux ait ensuite accepté la disjonction de cet article votée par la commission des finances du Sénat.
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — J'ai déclaré à la commission que je demanderais au Sénat le vote de cet article. J'accepterais l'amendement de M. Riou.
M. BOUYSSON. — Dans ces conditions, je n'insiste pas.

M. Caillaux sur la sellette

Le citoyen Brizon monte à la tribune et s'en prend au président du Conseil.
BRIZON. — Je demande à M. le président du Conseil s'il n'est pas président du Conseil d'administration de trois grands établissements financiers qui lui assurent des bénéfices s'élevant à 675.000 francs et que M. le président du Conseil ne vienne pas dire qu'il a démissionné, car à qui ferait-on croire qu'on abandonne de pareils bénéfices pour le poste de président du Conseil, qui est à la merci d'un scrutin ?
S'il en est ainsi, M. le président du Conseil est le représentant de la haute finance et non de la démocratie.
Comment peut-on concilier ses devoirs de gouvernant et de représentant de la haute finance ?
M. CAILLAUX. — C'est inexact.
M. DELAHAYE. — M. Caillaux ne fait partie que de deux conseils d'administration.
M. Caillaux quitte la salle.
BRIZON. — En résumé, puisque le gouvernement a à sa tête un homme de la haute finance, sa politique peut se résumer ainsi : il sera donné à ceux qui ont et il sera ôté à ceux qui n'ont pas.
M. Caillaux rentre.
BRIZON. — Pourquoi y a-t-il quatre sous-secrétaires d'Etat et non cinq ?
Pourquoi avoir oublié M. André Hesse ?
M. André HESSE. — Je ne vous ai pas chargé d'en faire la demande (Rires.)
M. LE PRESIDENT. — Je vous prie de ne pas faire de personnalité.

RAPPEL A L'ORDRE

BRIZON. — Je vous demande, M. le président du Conseil, si vous avez vu à la foire (Exclamations et rires)... certaines parades destinées à amuser les enfants et dans lesquelles on fait surgir des polichinelles qu'on fait ensuite rentrer dans la boîte ? (Interruptions et bruit.)
C'est l'histoire des sous-secrétaires d'Etat.
M. LE PRESIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.
BRIZON. — Je demande à ceux qui ne sont pas capitalistes et qui partagent notre amour de la démocratie de venir avec nous pour délivrer la France des financiers qui sont là. (L'orateur montre la droite et descend de la tribune).

M. CAILLAUX à la tribune

LE PRESIDENT DU CONSEIL REPOND AUX INTERPELLATEURS

Sur tous les bancs le silence se fait lorsque M. Caillaux demande la parole et monte à la tribune.
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Deux questions surtont ont été traitées par les interpellateurs : la réforme électorale et la question des compagnies de chemins de fer.

La Réforme Electorale

En ce qui concerne la *réforme électorale*, le Gouvernement entend ne la faire qu'avec le *concours du parti républicain*. (Applaudissements à gauche).
M. BENDER. — Et la majorité de la Chambre, qu'en faites-vous ?
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Il entend *présenter les textes* qui lui paraîtront nécessaires et prendre les initiatives utiles en s'inspirant d'une entente des volontés du parti républicain. (Applaudissements à gauche).
Il ne méconnaîtra aucun des votes qui ont été mis précédemment. Il revendique le droit de présenter les formules sur lesquelles il prétend faire l'union entre tous les républicains. (Vifs applaudissements à gauche).
JAURES. — Vous n'acceptez pas que la discussion continue sans délai sur la base du projet de la commission ?
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Le débat est commencé mais il est certain que la Chambre ne peut pas, à cette heure, avoir la prétention d'aller très loin ni penser que la discussion peut-être engagée à fond avant la séparation. (Applaudissements à gauche).
JAURES. — Ce n'est pas la question.
M. AYNARD. — Mes amis et moi, nous nous contenterons du vote de l'article premier.
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Ce que je dis, c'est qu'il ne peut y avoir de doute sur ce point que la discussion de la réforme électorale ne puisse être engagée utilement à fond (Applaudissements et protestations des proportionnalistes).
M. TOURNADE. — Et les droits de la Chambre, alors ?
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Ils sont intacts. (Protestations).
M. BUISSON. — Désaisissez-vous la commission ?
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Je déclare que le Gouvernement revendique le droit, en s'inspirant des votes que la Chambre a émis ou émettra, de prendre les initiatives utiles et de présenter les textes nécessaires d'accord avec le parti républicain.

LA QUESTION DES CHEMINOTS

« LE GOUVERNEMENT FERA, EN CE QUI CONCERNE LES MESURES D'HUMANITE, TOUS LES GESTES UTILES »

En ce qui concerne la question des cheminots, je tiens à dire que la politique de ce pays ne peut pas tourner uniquement autour de cette question.
M. LAUCHE. — C'est encore un lâchage.
M LE PRESIDENT DU CONSEIL. — A côté des agents, il y a des petits commerçants et des industriels. (Applaudissements)
Il y a eu, au mois d'octobre, une grève à la suite de laquelle les compagnies de chemins de fer ont procédé à un très grand nombre de révocations. La question s'est posée à plusieurs reprises devant la Chambre. Un ordre du jour a été voté le 14 avril par la Chambre. Le gouvernement est disposé à continuer avec les compagnies les négociations qui ne sont pas closes
COLLY. — C'est ridicule.
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Nous voulons demander aux compagnies de compléter les mesures d'humanité qui ont déjà été prises, d'une part, et de s'inspirer, d'autre part, de l'exemple du réseau de l'Etat pour opérer toutes les réintégrations raisonnables. Le gouvernement fera, en ce qui concerne les mesures d'humanité, tous les gestes utiles.

Que veut-on de plus?

Certaines réintégrations seront opérées. Si les réintégrations sont faites dans plusieurs réseaux, si les mesures d'humanité sont prises, le gouvernement considérera la question comme close.
Que veut-on de plus ?
On demande qu'un texte de loi impose aux compagnies la réintégration des cheminots revoqués. Un pareil texte sera, d'ailleurs, inopérent. Si le parlement estime que les mesures ne sont pas assez complètes et si des propositions sont adoptées pour les compléter, le gouvernement ne pourra les examiner qu'après qu'aura été voté un projet sur le sabotage et l'abandon de postes, afin qu'un statut nouveau soit créé. (Applaudissements à gauche.)
J'ajoute que le gouvernement a l'intention de renforcer par des conventions nouvelles l'autorité et le contrôle de l'Etat sur ces collectivités que sont les compagnies de chemins de fer.
Je demande à la Chambre de ne pas juger un gouvernement sur deux questions qui ne sont pas toute la politique républicaine Je lui demande si elle veut un gouvernement qui gouverne et si elle veut collaborer avec lui.
M. LAUCHE. — Mais vous étiez de l'autre gouvernement.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Je ne le critique pas ; mais j'apporte une formule de gouvernement.
Le gouvernement fera tous ses efforts pour que toutes les lignes essentielles de l'impôt sur le revenu prévalent devant les deux assemblées. Il ne comprend pas une société dont le désordre ne serait pas exclu.
Il y a eu dans le pays un état d'incertitude et de trouble auquel il entend mettre un terme et qui tient pour principe la *méthode de travail qui a été suivie* depuis un an. (Applaudissements.)

"Maintenant, prononcez"

Le gouvernement compte s'appuyer nettement *sur les républicains*. (Applaudissements à gauche.)
Il leur demande de regarder le pays, qui veut des *réformes*, et de penser à l'avenir de leur parti, le parti démocratique également *éloigné de l'agitation révolutionnaire* et des menées de la réaction, mais qui ne gardera la direction des affaires qu'à la condition de donner au gouvernement les réformes et l'ordre exclusif de démagogie.
Maintenant, prononcez. (Applaudissements à gauche.)
M. THIERRY-CAZES. — Après les déclarations de M. le président du Conseil sur la réforme de l'impôt sur le revenu, autrement attendue par le pays que la *réforme électorale*.... (Applaudissements ironiques sur divers bancs)...
SEMBAT. — Au moins, il est franc, celui-là !
M. THIERRY-CAZES. — ... au nom d'un grand nombre de mes collègues, je demande à M. le président du Conseil d'insister auprès du Sénat pour qu'il vote l'impôt sur le revenu avant les vacances. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)
On voit M. Pelletan monter à la tribune, et le calme se fait aussitôt.

Intervention de Pelletan

M. PELLETAN. — Je n'ai pas entendu sans regret la déclaration du gouvernement. Tandis qu'il parlait, il me semblait entendre encore les applaudissements qui accueillaient l'ancien ministre des travaux publics. (Applaudissements.)
Enfin, se disait-on, il y a un homme qui parle et qui est décidé, au besoin, à marcher contre les grandes Compagnies. (Applaudissements.)
On ne trouve pas, sur le banc du gouvernement, le ministre que toute la Chambre acclamait. (Applaudissements.)
Quelles que soient les intentions de son successeur, il est difficile qu'il ne se fasse *pas cette réflexion mélancolique que ceux* qui se dressent au banc des ministres contre la pensée financière n'y restent pas bien longtemps. (Nouveaux applaudissements.)
Jaurès demande la parole.

DECLARATIONS DE JAURÈS

JAURES. — M. Caillaux a affirmé qu'il ferait un gouvernement qui gouverne. S'il veut que le gouvernement ait une véritable force, il faut qu'il s'appuie sur l'autorité morale du Parlement au nom duquel il gouverne. D'autre part, dans une question aussi grave que la réforme électorale, ce qui importe, c'est que le gouvernement ait de la suite dans ses idées et dans l'exposition de ses idées.
Or, par quel accident se trouve-t-il que cette assemblée ait attaché à la déclaration un sens qu'elle n'a pas retrouvé identique dans les paroles qu'il a prononcées ?
Ce qui dominait dans la déclaration c'était une nouvelle condamnation du scrutin d'arrondissement et que le ministère acceptait de collaborer avec la commission et avec la Chambre sur la base du projet élaboré par la commission. (Applaudissements.)
Il apparaissait sans doute que le Gouvernement se réservait, pour faciliter l'union des républicains, d'intervenir au cours du débat pour introduire des modalités convenables, mais il demandait d'en continuer la discussion selon les lignes du projet de la *commission. (Mouvements divers).*
Que s'est-il passé ? Où va-t-on ?
N'est-ce pas là le principe du mouvement tournant que M. le président du Conseil a accompli en quelques heures ?
Je sais qu'on essaie de couvrir l'hostilité contre la réforme électorale, du parti de défense républicaine. Eh bien, moi, je veux que la réforme s'accomplisse au-dessus des partis. (Applaudissements) Et je le désire également dans l'intérêt du parti républicain.
Ce qu'on veut, c'est, sous prétexte d'exiger que la réforme soit l'œuvre de tous les républicains, faire en sorte que les 218 députés qui ont voté contre se dressent contre la volonté du Parlement. (Interruption à gauche).
Vous violez ainsi le principe de la souveraineté républicaine. (Applaudissements).
Je rappelle que c'est à la demande de M. Breton que la Commission a été nommée selon le mode de la proportionnalité. On avait *espéré* que dans l'ombre du scrutin secret, la manœuvre réussirait. (Applaudissements)... mais le jour où de la volonté publique de la Chambre est sortie une commission où il y avait une majorité proportionnaliste, on a réveillé les pudeurs républicaines. (Vifs applaudissements. Interruptions).
La Chambre s'anime sous la voix vibrante de Jaurès et les *applaudissements crépitent* sur les bancs proportionnalistes. A gauche, on proteste.
JAURES. — On dénonce aujourd'hui ceux qui veulent faire œuvre de justice comme s'appuyant sur les conservateurs. (Applaudissements.)
Que passe un vent de tempête révolutionnaire, ceux qui excitent aujourd'hui les membres de la droite et du centre seront les premiers à faire appel à eux.
Il y a une constitution républicaine qui dit que la démocratie exprime sa volonté par des représentants et que, là où est la majorité des représentants, là est la majorité du pays.
Aller contre la volonté nationale légalement formulée c'est aller contre le principe de la légalité républicaine. (Applaudissements.)
Le pire serait d'ajourner la réforme. Elle est à l'ordre du jour ; il faut la maintenir et en poursuivre sans interruption la discussion.
Il faut faire l'effort nécessaire pour en dégager les principes sous une forme positive. Que le gouvernement le veuille ou non, tant pis pour lui s'il ne le veut ; tant mieux pour lui et pour la République s'il le veut.
L'honneur et le crédit de la Chambre sont engagés.
On ne permettra que le pays retombe dans les petits trous fangeux dont on a dénoncé *l'ignominie. Pour l'esprit républicain* et pour la France, vous travaillerez de suite à réaliser la volonté républicaine de la nation.
L'extrême-gauche, le centre et quelques bancs de la gauche font une ovation à l'orateur.

Les ordres du jour

Le Gouvernement accepte celui de MM. Breton, Dalimier et Millerand

M. LE PRESIDENT. — J'ai reçu un ordre du jour de MM. Breton, Dalimier, Millerand et les seize membres de la commission des gauches, ainsi conçu :
« La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour poursuivre la réalisation d'un programme de réformes laïques, fiscales et sociales, compte sur lui pour faire l'union républicaine autour de la réforme électorale et pour faire aboutir cette réforme dans le plus bref délai, et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».
M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Le *Gouvernement accepte l'ordre du jour de* MM. Breton, Dalimier et plusieurs de leurs collègues, parce qu'il exprime la pensée qu'il a essayé de développer, c'est-à-dire aboutir à la réforme électorale dans le plus bref délai, mais par l'union des républicains. (Applaudissements à gauche.)

194 voix de majorité au Gouvernement

On vote, et, après pointage, l'ordre du jour est adopté par 367 voix contre 173, sur 540 votants.
La gauche applaudit.
La Chambre vote un cahier de crédits supplémentaires.
On vote au 13 juillet l'interpellation Lagrosillière sur les concessions minières tunisiennes et on renvoie à la commission de l'agriculture le projet de loi sur la délimitation.
La séance est levée à 8 heures 15.
Lundi, discussion de la réforme électorale.

Conseil des Ministres

Paris, 30 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.
Voici le texte du compte rendu officiel de la délibération :

LA DECLARATION

M. Caillaux a donné lecture de la déclaration ministérielle.
Il a ensuite soumis à la signature du président de la République un décret, nommant M. Delanney, directeur général des douanes, préfet de la Seine.

PROVOCATIONS A L'INDISCIPLINE

M. Cruppi, garde des sceaux, fait connaître que des circulaires, appuyées de mandats-poste, étaient, depuis quelque temps, adressées à des militaires dans le but de les provoquer à l'indiscipline Le conseil a décidé qu'une *information judiciaire serait ouverte* sur ces faits.

LE SABOTAGE

Au sujet des mesures à prendre contre le sabotage le garde des sceaux demandera à être entendu par la commission afin de faire aboutir le projet de loi le plus rapidement possible.

LE BUDGET DE 1911

M. Klotz, ministre des finances, a entretenu le conseil des questions relatives au budget de 1911, dont le vote définitif est urgent. Il a prié ses collègues de comprimer vigoureusement leurs propositions relatives aux crédits à inscrire dans le budget de 1912.

AU MAROC

M. Messimy, ministre de la guerre, a rendu compte au conseil des mouvements de la colonne du général Moinier.

L'ECOLE LAIQUE

Le conseil a décidé d'examiner, dans

FEUILLETON DU 1er JUILLET. — N. 14

Le Bâtard de Mauléon

par Alexandre DUMAS père

— Ah ! vous m'en demandez trop, seigneur chevalier, et c'est une question, je crois, à laquelle peu de personnes, de la suite même de don Mothril, pourraient répondre.
— Eh bien ! je le saurai, moi, dit Agénor.
— Comment cela ?
— Puisque Musaron est bien parvenu jusqu'à la tente, j'y parviendrai bien moi-même. Nous sommes habitués, nous autres chasseurs de montagne, à nous glisser de rochers en rochers et à surprendre les isards au sommet de nos pics. Le seigneur don Mothril ne sera pas plus fin ni plus ombrageux qu'un isard.
— Soit ! dit Fernand, emporté de son côté par un élan de folle jeunesse ; mais à une condition, c'est que j'irai avec vous.
— Venez, et pendant ce temps Musaron veillera.
Agénor ne s'était pas trompé, et tant de précautions même n'étaient pas nécessaires. Il était onze heures du matin. Le soleil d'Afrique dardait ses plus chauds rayons, le camp semblait abandonné ; les sentinelles espagnoles et mores avaient cherché l'ombre soit d'un rocher, soit d'un arbre solitaire, de sorte que, moins les tentes qui donnaient au paysage une apparence momentanée d'habitation, on se serait cru dans un désert.
La tente de don Mothril était la plus éloignée. Pour l'isoler encore, ou pour lui donner un peu de fraîcheur, il l'avait appuyée à un bouquet d'arbres. Dans cette tente, il avait introduit la litière, et devant la porte une grande pièce d'étoffe turque retombait qui empêchait le regard de pénétrer dans l'intérieur. Musaron leur désigna de la main cette tente comme étant celle qui renfermait le trésor. A l'instant même, tout en laissant Musaron à la place où il était, et d'où il pouvait voir tout ce qui se passait du côté de la tente qui regardait le camp, les deux jeunes gens firent un détour et gagnèrent l'extrémité du bois ; une fois arrivés là, retenant leur haleine, suspendant leurs pas, écartant avec soin les branches dont le froissement eût *révélé* leur présence, ils s'avancèrent, et sans être entendus de don Mothril, ils parvinrent jusqu'à la toile circulaire au centre de laquelle se trouvaient le More et sa litière.
On ne pouvait pas voir, mais on pouvait entendre.
— Oh ! dit Agénor, la conversation ne nous apprendra pas grand'chose, car ils parlent arabe.
Fernand porta le doigt à ses lèvres. — J'entends l'arabe, dit-il, laissez-moi écouter.
Le page prêta l'oreille, et le chevalier demeura en silence.
— C'est étrange, dit Fernand après un instant d'attention, ils parlent de vous.
— De moi, dit Agénor, impossible !
— Si fait, je ne me trompe point.
— Et que disent-ils ?
— Don Mothril seul a parlé jusqu'ici. Il vient de demander : Est-ce le chevalier au panache rouge ?
Au moment même une voix mélodieuse et vibrante, une de ces voix qui semblent semer de l'ambre et des perles, et qui font écho dans le cœur, répondit :
— Oui, c'est le chevalier au panache rouge ; il est jeune et beau.
— Jeune, sans doute, répondit Mothril, car à peine il a vingt ans, mais beau, c'est ce que je nie.
— Il porte bien ses armes et semble vaillant.
— Vaillant ! un pillard ! un vautour des Pyrénées qui vient s'abattre encore sur le cadavre de notre Espagne !
— Que dit-il ? demanda Agénor.
Le page lui répéta en riant les paroles de Mothril.
Le rouge monta au front du chevalier ; il mit la main sur la poignée de son épée et la tira à moitié du fourreau. Fernand l'arrêta.
— Seigneur, dit-il, voilà le salaire des indiscrets ; mais sans doute j'aurai mon tour : écoutons.
La douce voix reprit, toujours en arabe :
— C'est le premier chevalier de France que je vois ; pardonnez-moi donc un peu de curiosité. Les chevaliers de France sont renommés pour leur courtoisie, à ce qu'on assure. Celui-là est-il au service du roi don Pedro ?
— Aïssa, dit Mothril avec un accent de rage concentrée, ne me parlez plus de ce jeune homme.
— C'est vous qui m'en avez parlé, répondit la voix, lorsque nous le rencontrâmes dans la montagne, et qui, après m'avoir promis de faire halte sous les arbres où il nous avait devancés, m'exhortâtes, toute fatiguée que j'étais, à supporter une fatigue de plus pour arriver à Coïmbre avant que le seigneur français eût pu parler à Frédéric.
Fernand appuya sa main sur le bras du chevalier ; il lui sembla que le voile se déchirait et mettait à nu le secret du More.
— Que dit-il donc ? demanda le chevalier.
Fernand lui répéta mot pour mot les paroles de Mothril.
Cependant la même voix continuait avec un accent qui allait jusqu'au cœur du chevalier, quoiqu'il ne comprît pas les paroles :
— S'il n'est pas vaillant, dit-elle, pourquoi donc paraissez-vous si fort le redouter ?
— Je me défie de tout le monde et ne redoute personne, répondit Mothril. Puis, je trouve inutile que vous vous occupiez d'un homme que bientôt vous ne devez plus voir.
Mothril avait prononcé ces derniers mots avec un accent qui ne laissait pas de doute sur leur signification ; aussi Agénor comprit-il au mouvement que fit le page qu'il venait de surprendre quelque chose d'important.
— Tenez-vous sur vos gardes, sire de Mauléon, dit-il. Soit pour cause de politique, soit par haine jalouse, vous avez dans Mothril un ennemi.
Agénor sourit dédaigneusement.
Tous deux se remirent à écouter, mais n'entendirent plus rien. Quelques secondes après, à travers les arbres, ils aperçurent Mothril qui s'éloignait et qui prenait le chemin de la tente de don Frédéric.
— Il me semble, dit Agénor, que ce serait le moment de la voir et de lui parler, à cette belle Aïssa, qui a tant de sympathie pour les chevaliers de France.
— La voir, oui, dit Fernand ; lui parler, non. Car croyez bien que Mothril ne s'est pas éloigné sans laisser ses gardes à la porte.
Et avec la pointe de son poignard, il fit dans la couture de la tente une étroite ouverture, mais qui, si étroite qu'elle fût, permettait au regard de pénétrer dans l'intérieur.
Aïssa était couchée sur une espèce de lit d'étoffe pourpre brodée d'or ; elle était plongée dans une de ces rêveries muettes et souriantes particulières aux femmes d'Orient, dont la vie tout entière appartient aux sensations physiques. Une de ses mains tenait cet instrument de musique qu'on appelle la guzla. L'autre était noyée dans ses cheveux noirs semés de perles, qui faisaient ressortir d'autant mieux ses doigts fins et effilés à ongles rougis par le carmin. Un regard long et humide qui semblait chercher, pour se fixer sur lui, l'objet qu'elle voyait dans sa pensée, jaillissait de sa paupière aux cils soyeux.
— Qu'elle est belle ! murmura Agénor.
— Seigneur, — dit Fernand, — songez-y ; c'est une Moresque, et par conséquent une ennemie de notre sainte religion.
— Bah ! dit Agénor, je la convertirai.
En ce moment on entendit tousser Musaron. C'était le signal convenu si quelqu'un s'approchait du bois ; et les deux jeunes gens reprirent, avec les mêmes précautions qu'ils avaient employées, le même chemin qu'ils avaient fait. Arrivés à la lisière, ils aperçurent, venant par la route de Séville, une petite troupe composée d'une douzaine de cavaliers arabes et castillans. Ils allèrent droit à Mothril qui, les ayant aperçus, s'était arrêté à quelques pas de la tente du grand-maître. Ces cavaliers venaient de la part du roi don Pedro, et apportaient une nouvelle dépêche à son frère. Cette dépêche était accompagnée d'une lettre pour Mothril. Le More lut la lettre qui lui était destinée, et entra dans la tente de don Frédéric, en invitant les nouveaux venus à attendre un instant, dans le cas où il plairait au grand-maître de leur demander quelque explication.
— Encore ! dit don Frédéric en apercevant Mothril sur le seuil de sa porte.
— Seigneur dit le More, ce qui me donne cette hardiesse de pénétrer jusqu'à vous, c'est un message de notre honoré roi, qui vous est adressé, et que je n'ai pas voulu tarder à vous remettre.
Et il tendit la lettre à don Frédéric, qui la prit avec une certaine hésitation. Mais, aux première lignes qu'il lut, le front du grand-maître s'éclaircit.
La dépêche disait :

« Mon frère bien-aimé, hâte-toi, car déjà ma cour est remplie de chevalier de toute nation. Séville est en joie dans l'attente de l'arrivée du vaillant grand-maître de Saint-Jacques. Ceux que tu amèneras avec toi seront les bienvenus ; mais n'embarrasse pas ta marche d'un long cortège. Ma gloire sera de te voir, mon bonheur de te voir vite. »

En ce moment, Fernand et Agénor, à qui cette nouvelle troupe se dirigeant vers la tente de don Frédéric causait quelque inquiétude, entrèrent à leur tour.
— Tenez, dit don Frédéric en tendant à Agénor la lettre du roi ; lisez, et voyez quelle réception nous aurons.
— Votre Altesse ne dit-elle point quelques mots de bienvenue à ceux qui lui ont apporté cette lettre ? demanda Mothril.
Don Frédéric fit un signe de la tête et sortit ; puis, quand il les eût remerciés de la promptitude qu'ils avaient mise, car il venait d'apprendre qu'ils étaient venus de Séville *en cinq jours*, — *Mothril s'adressant au chef :*
— Je garde tes soldats, dit-il, pour faire plus d'honneur au grand-maître. Quant à toi, retourne vers le roi don Pedro avec la vitesse de l'hirondelle, et annonce-lui que le prince est en marche pour Séville.
Puis, tout bas :
— Va, dit-il, et dis au roi que je ne reviendrai pas sans la preuve que je lui ai promise.
Le cavalier arabe s'inclina, et sans répondre un mot, sans faire rafraîchir ni lui ni son cheval, il repartit comme une flèche.
Cette recommandation à voix basse n'échappa point à Fernand quoiqu'en ignorant le sujet, puisqu'il n'avait pu entendre les paroles de Mothril, il crut devoir dire à son maître que ce départ du chef à peine-arrivé lui était d'autant plus suspect que ce chef était un More et non pas un Castillan.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 LILLE